

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 novembre 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 7 novembre 2025 s'est réuni le lundi 17 novembre 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à CARDOIT Patrick, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

K.10

Convention d'occupation d'infrastructures de la Commune de Marmande.

Dans le cadre de la nouvelle politique de sécurisation des passages à niveau, l'Etat et la société SNCF Réseau portent un projet de déploiement d'un système de surveillance concernant des passages à niveau identifiés en France métropolitaine.

Le passage à niveau (PN) n°96 situé avenue du Général Leclerc à Marmande porte un enjeu majeur de sécurité publique. Il fait l'objet d'incidents et accidents impactant l'intégrité des personnes et des biens, le trafic routier et la régularité des trains.

Dans ce cadre, SNCF Réseau souhaite bénéficier d'infrastructures (fourreaux et chambres de tirage) existant appartenant à la commune de Marmande afin d'éviter la réalisation d'une tranchée sur la voirie et permettre d'installer un mât équipé de caméras pour de la vidéoprotection de son installation ferroviaire et les implanter aux abords du Passage à Niveau (PN) n°96 de la ligne ferroviaire n°640 000 sur le domaine public du département du Lot-et-Garonne (47).

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,**

- Approuve** les termes de la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 17 novembre 2025

Le Secrétaire de séance
Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 20.11.2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 20.11.2025.

Le Secrétaire de séance
Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

